

Arrondissement de Béthune



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 RAPPORT DE PRESENTATION

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement de l'exercice s'élève à **1 530 €**, en hausse de 21 515 € par rapport à 2024.

Les **dépenses réelles** de fonctionnement s'élèvent à **229 924 €** en baisse 23 330 € soit 9.21 %

Le tableau ci-dessous reprend les principaux chapitres de dépenses de l'exercice et leur évolution sur les 4 dernières années.

OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU P 2025
Charges à caractères général (011)	68 803 €	77 211 €	76 618 €	80 692 €
<i>Evolution</i>		12,22%	-0,77%	5,32%
Charges de personnel, frais assimilés (012)	143 686 €	152 609 €	168 541 €	145 066 €
<i>Evolution</i>		6,21%	10,44%	-13,93%
Autres charges de gestion courante (65)	11 486 €	6 532 €	8 095 €	4 166 €
<i>Evolution</i>		-43,13%	23,91%	-48,53%
Charges exceptionnelles (67)	3 737 €	- €	- €	- €
<i>Evolution</i>				
TOTAL	227 712 €	236 352 €	253 254 €	229 924 €
<i>Evolution</i>		3,79%	7,15%	-9,21%

CA : compte administratif

CFU : compte financier unique

CFU P : compte financier unique provisoire

1. Situation de la Section / Autofinancement

Les charges à caractère général (chapitre 011), ont augmenté de 4 074 € dû essentiellement à l'augmentation de 6.25 % du tarif des repas pour le foyer restaurant.

On observe une diminution des dépenses de personnel (chapitre 012) de 13.93 % soit 23 475 € qui s'explique par le départ en retraite d'un agent.

Outre l'avancement de la carrière des agents, ce chapitre 012 connaîtra une augmentation en 2026 suite à l'application du décret n° 2025-86 du 30/01/2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales. Taux qui passera au 1^{er} Janvier 2026 de 34.65 % à 37.65 %.

Pour le CCAS le montant estimé est de l'ordre de 1 000 €.

Cette charge supplémentaire continuera à s'appliquer et augmentera de 3 points en 2027 (40.65 %) et 3 points en 2028 (43.65 %)

Les **recettes réelles** de fonctionnement s'élèvent à **236 135 €**, en augmentation de 0.10 % soit 229 €.

Comme pour les dépenses, le tableau ci-dessous, illustre le détail et les fluctuations des recettes :

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU P 2025
Atténuations de charges (013)	400 €	- €	- €	- €
<i>Evolution</i>				
Produit des services & du domaine (70)	9 415 €	12 225 €	12 749 €	14 947 €
<i>Evolution</i>		29,84%	4,29%	17,24%
Dotations & participations (74)	150 000 €	200 160 €	220 160 €	220 021 €
<i>Evolution</i>		33,44%	9,99%	-0,06%
Autres produits de gestions courante (75)		2 166 €	2 801 €	1 167 €
<i>Evolution</i>			29,30%	-58,34%
Produits financiers (77)	5 070 €	2 000 €	196 €	- €
<i>Evolution</i>		-60,55%	-90,22%	-100,00%
TOTAL	164 885 €	216 551 €	235 906 €	236 135 €
<i>Evolution</i>		31,33%	8,94%	0,10%

CA : compte administratif

CFU : compte financier unique

CFU P : compte financier unique provisoire

✓ Chapitre 70 « produit des services et du domaine »

On constate une augmentation de 17.24 % soit 2 198 € qui s'explique par l'augmentation des tarifs des repas à l'ESAT.

✓ Chapitre 74 « dotations et participations »

On observe une légère diminution de 0.06 % soit 139 €.

✓ Chapitre 75 « autres produits de gestion courante »

Ce chapitre concerne essentiellement le versement des dons. Il est en baisse de 58.34 % soit 1 634 €.

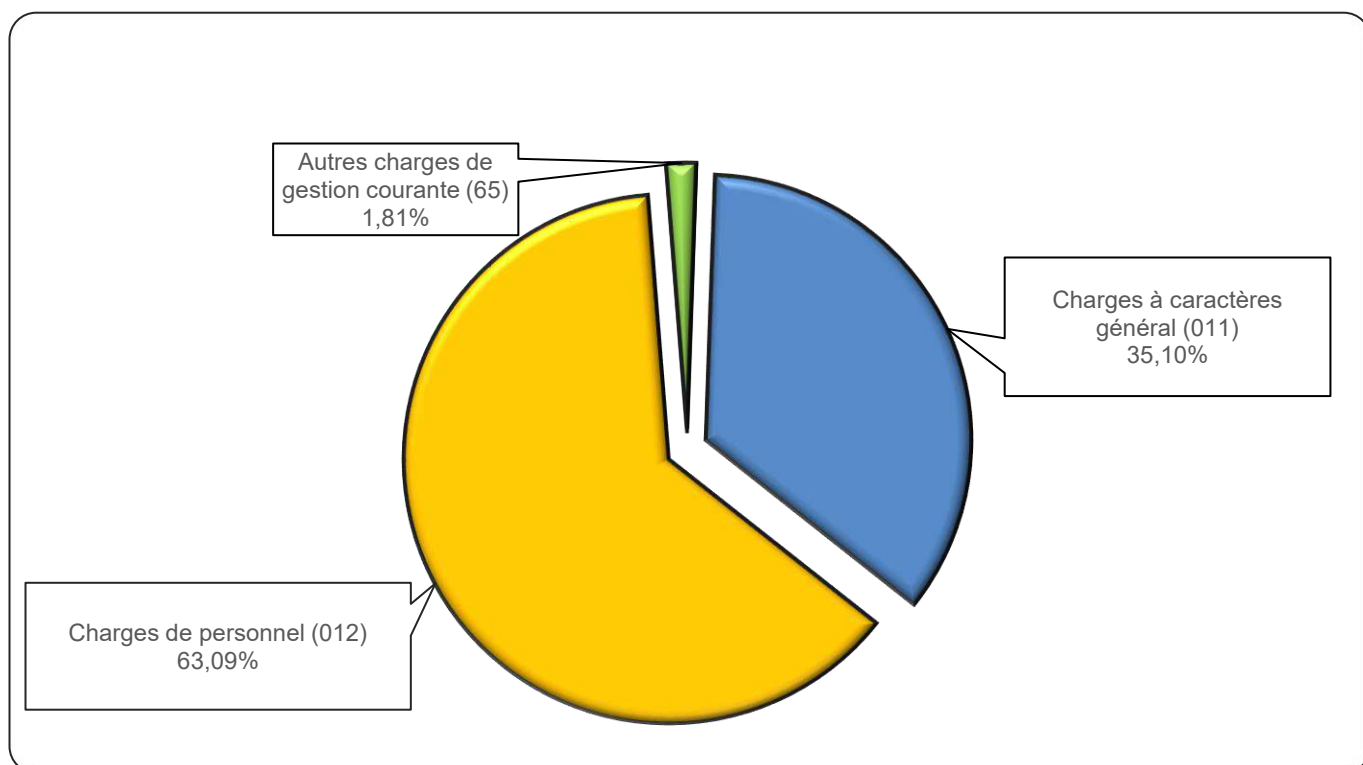
✓ Chapitre 77 « produits financiers »

Est comptabilisé dans ce chapitre les produits des cessions d'immobilisations.

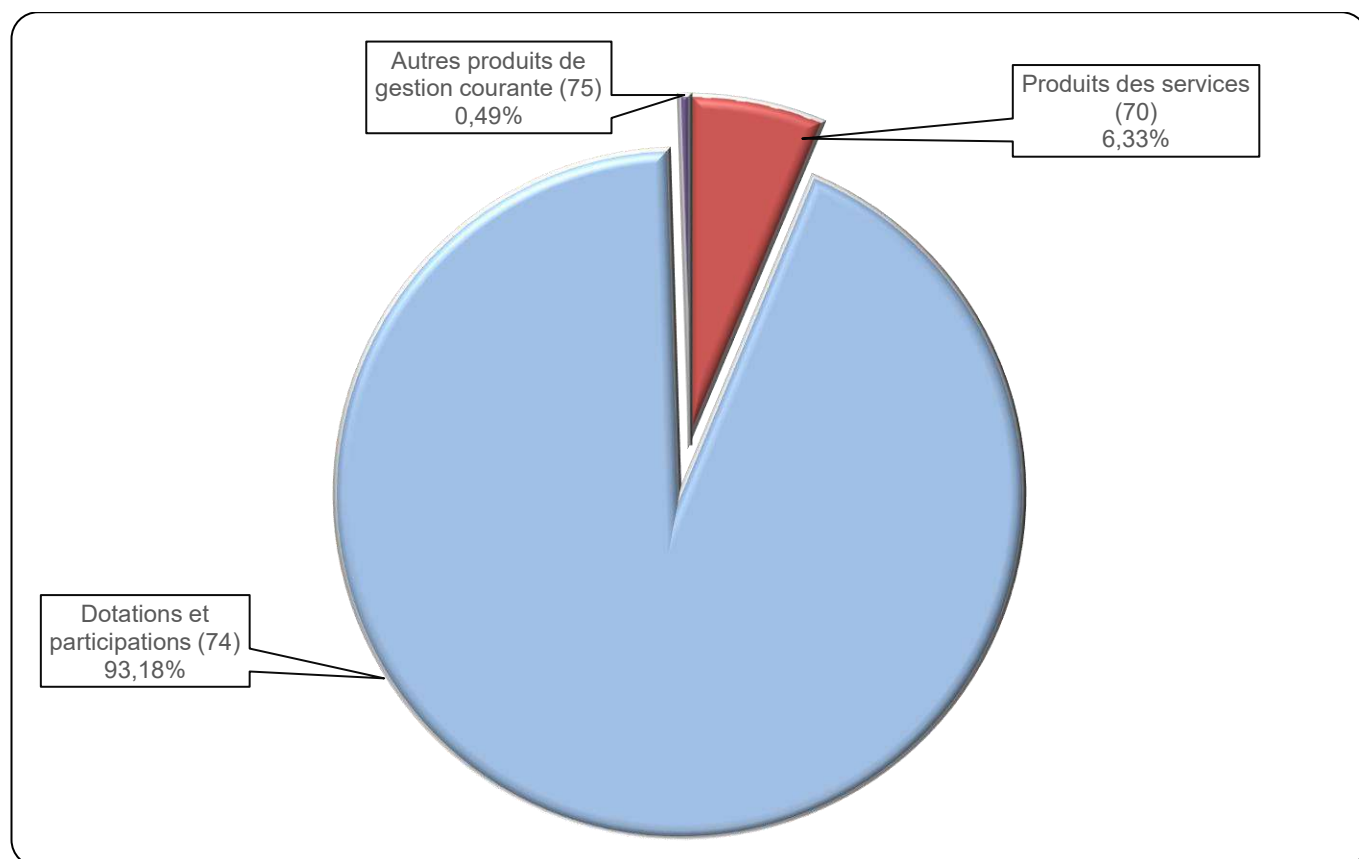
Le **résultat** de fonctionnement de l'exercice 2025 fait apparaitre un excédent de **1 529.93 €**, avec le report de l'excédent de 2024, l'on affiche un résultat excédentaire de **61 990.48 €**.

Structure des dépenses et des recettes

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2. Etat du Personnel

Au 31/12/2025, l'effectif global s'élève à 3 agents répartis comme suit par filières :

Filière Administrative :

Catégorie C

- 2 postes d'adjoints administratifs

Filière Technique

Catégorie C

- 1 poste d'adjoint technique

3. Les marges de manœuvre/ perspectives pour 2026

L'objectif de l'exercice 2026 est de maintenir ce niveau de dépenses, tout en conservant le bon d'achat annuel pour les personnes âgées de + 65 ans.

Pour rappel, le budget du CCAS dépend quasi exclusivement de la subvention de la Commune.

Cette dernière, afin de garantir un équilibre budgétaire, devra être maintenue ou revue à la hausse.

II. L'INVESTISSEMENT

Les résultats 2025

La **dépense** d'investissement correspond pour l'année 2025 à **10 000 €**. Elle concerne l'achat d'un véhicule.

Les **recettes** d'investissement s'élèvent à **4 904 €**, constituées des amortissements et du FCTVA.

Le résultat d'investissement pour l'exercice 2025 fait apparaître un déficit de **5 095.59 €**, et amène le résultat cumulé à **32 255.80 €**.